

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634

9 mars 2012

SOMMAIRE

AmTrust Re Zeta	30388	Sogepro S.A.	30417
Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l.	30425	Sojumath Invest S.A.	30417
Foncière s.à r.l.	30389	Somer SA	30418
Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.	30432	Stallion Management S.A.	30423
OPIT A S.à r.l.	30386	Stallion Management S.A.	30423
Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft	30432	Standard Kay S.A.	30424
Royal St Andrews S.A.	30388	Stemper S.A.	30424
Schleibs Anstrich-Peinture SA	30401	STILL Luxembourg BRANCH N.V.	30424
Sécurité Développement S.A.	30401	ST Victoria S.à r.l.	30423
SHIP Investor & Cy S.C.A.	30401	Sundown Investments S.A.	30390
SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A..	30401	Sundsval Invest S.A.	30427
Sidera Star S.A.	30402	Sundsval Invest S.A.	30428
Siedler-Thill et Fils S.à r.l.	30402	Sundsval Invest S.A.	30428
Siggy Investment S.A.	30402	Swisscanto (LU) Sicav II	30389
Silex S.A.	30404	Vandemoortele International Reinsurance Company	30388
Silex S.A.	30403	Vintage CW S.à r.l.	30428
Simar S.A.	30404	VIS Finance SA	30404
SJS Transports S.à r.l.	30404	WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l.	30418
Société de l'Hôtellerie S.A.	30417	Zilly Banana Sarl	30386
Société Immobilière Schoenfels S.A.	30389		
Sogecore Participations S.A.	30402		
Sogepro S.A.	30417		

Zilly Banana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7274 Walferdange, 34, Op den Aessen.
R.C.S. Luxembourg B 128.204.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Annika Pia JEPPESEN, Grafikerin, geboren in Koge (Dänemark), am 28. März 1973, Ehegattin von Herrn Thomas LOFQVIST, wohnhaft in L-8191 Kopstal, 25B, Chemin de Steinsel.

Die Komparentin ersucht den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Zilly Banana S.à r.l.", mit Sitz in L-7274 Walferdange, 34, Op den Aessen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 128.204, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 20. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1424 vom 11. Juli 2007.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass der Geschäftsführerin volle Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-8191 Kopstal, 25B, Chemin de Steinsel, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Annika Pia JEPPESEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4433. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 6. Februar 2012.

Référence de publication: 2012013168/41.

(120014968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of January.

Before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OPITTOP S.A., having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.972,

hereby represented by Massimiliano della Zonca, employee, born in Rome (Italy) on 25th August 1978, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January, 10th, 2012.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OPIT A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, of December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 62 of January 15th 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.018 (the "Company").

Given the investment strategy of the Company and its subsidiaries, it has been suggested to increase the control of the board of managers of the Company on the activities of its subsidiaries by submitting to its express prior approval any acquisition, disposal, action or act having similar effect, of real estate assets directly or indirectly owned by the Company's subsidiaries.

Therefore, such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to modify the provisions of Article 14 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

« **Art. 14. Powers.** "The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The acquisition or disposal or any action or act having a similar effect to any real estate asset(s) or shares of any companies owning directly or indirectly real estate asset(s) by the Company and/or any direct or indirect subsidiary of the Company shall be subject to the prior approval by the board of managers of the Company in writing (to the extent legally possible), at which all those managers present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution."

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at 800,- euros.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OPITTOP S.A., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.972,

représentée aux fins des présentes par Massimiliano della Zonca, avocat, né à Rome (Italie) le 25 août 1978, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OPIT A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 62 du 15 janvier 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.018 (the "Company").

Compte tenu de la stratégie d'investissement de la Société et de ses filiales, il a été suggéré d'augmenter le contrôle du conseil de gérance de la Société sur les activités de ses filiales en soumettant à son accord exprès et préalable toute acquisition, vente, action ou tout acte ayant un effet similaire, de biens immobiliers directement ou indirectement détenus par une filiale de la Société.

En conséquence, la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises en sa qualité d'actionnaire unique:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance

L'acquisition ou la vente ou toute action ou tout acte ayant un effet similaire sur tout bien immobilier ou les parts de toute société détenant directement ou indirectement un bien immobilier par la Société et/ou toute filiale directe ou indirecte de la Société devra être soumise à l'accord préalable et écrit du conseil de gérance de la Société (dans la mesure où cela est légalement possible), auquel tout gérant présent ou représenté qui est autorisé à voter, aura voté en faveur de ladite résolution.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 800.- euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Massimiliano ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1782. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012441/98.

(120014242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

**AmTrust Re Zeta, Société Anonyme,
(anc. Vandemoortele International Reinsurance Company).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012014427/13.

(120017495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.962.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 janvier 2012

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, qui se tiendra extraordinairement en 2012.

- Callens, Pirenne, Theunissen & C^o, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1022 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011, qui se tiendra extraordinairement en 2012.:

- CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO Sàrl, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1022 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012

Référence de publication: 2012015596/16.

(120018757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Société Immobilière Schoenfels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 141, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.136.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Immobilière de Schoenfels S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 mai 2011.

Résolution:

L'assemblée décide:

De rectifier les données introduites de 2 administrateurs dans le registre de commerce à savoir:

- Monsieur René Moris, né le 22 mars 1948 au lieu du 23 mars 1948

- Madame Sousie Wies à remplacer par Sousie Kieffer - Dauphin.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012015604/19.

(120018527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Foncière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012015148/11.

(120017477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

—
Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2012.

Pour SWISSCANTO (LU) SICAV II

Société à l'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012015612/14.

(120018695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sundown Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.362.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Copper Canyon Investments Limited, a company having its registered office in Karaiskaki 13, 3032, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies in Cyprus under number HE 297181, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Sundown Investments S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirtyone thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than onehalf of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his

statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a twothirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
Copper Canyon Investments Limited	EUR 31,000.	3,100,000	EUR 31,000.
Total	EUR 31,000.	3,100,000	EUR 31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2012. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2013.

Resolution of the sole shareholder

The above named appearing party, represented as above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set number of Directors at 3 and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016:

- As Class A Director, Alessandro Lardi, born on 4 August 1970 in Poschiavo GR, with professional address in Utoquai 39, 8034 Zurich, Switzerland;

- As Class B Director, Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, with its professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 in Luxembourg;

- As Class B Director, Fabrice Stéphane Rota, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, with its professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 in Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., having its registered office at 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Copper Canyon Investments Limited société constituée selon les lois du Chypre ayant son siège social à Karaiskaki 13, 3032, Limassol, Chypre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Chypre, sous le numéro HE 297181 ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Sundown Investments S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Copper Canyon Investments Limited	31.000,- EUR	3.100.000	31.000,- EUR
Total	31.000,- EUR	3.100.000	31.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2012. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- en tant qu'Administrateur de catégorie A, Monsieur Alessandro Lardi, employé privé, né le 4 Août 1970 à Poschiavo GR (Switzerland), domicilié professionnellement à Utoquai 39, 8034 Zurich, Switzerland;
- en tant qu'Administrateur de catégorie B, Monsieur Martin Paul Galliver, employé privé, né le 15 Juin 1980 à Monaco, domicilié professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 in Luxembourg;
- en tant qu'Administrateur de catégorie B, Monsieur Fabrice Stéphane Rota, employé privé, né le 19 Février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, domicilié professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 in Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, Rue J. Hackin, R.C.S. Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. van den Brink, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2856. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011931/604.

(120013631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Schleibs Anstrich-Peinture SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 91.769.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Schleibs Anstrich-Peinture S.A. vom 29. Dezember 2011 am Gesellschaftssitz geht folgendes hervor:

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft von L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange nach L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn zum 1. Januar 2012 zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015615/12.

(120018125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sécurité Développement S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 89.501.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme SECURITE DEVELOPPEMENT S.A., en liquidation volontaire, ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 89501.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015616/10.

(120018162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Administrateur de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en avec effet immédiat:

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, résidant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015619/18.

(120018271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Administrateur de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en avec effet immédiat:

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, résidant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015620/18.

(120018518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sidera Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.297.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission d'administrateur de la société anonyme SIDERA STAR SA enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 123297, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Angel Caschera.

Référence de publication: 2012015621/11.

(120018583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Siedler-Thill et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 82.509.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015622/10.

(120018925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Siggy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.696.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012015624/14.

(120018891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

L'an deux mil onze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOGECORE PARTICIPATIONS S.A.», avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 763 du 14 octobre 1999,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1372 du 5 juillet 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.900

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas LEONARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social à concurrence de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté deux mille (2.000) actions sans valeur nominale,, par apurement des pertes ressortant du bilan arrêté au 30 novembre 2011.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions nominatives des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, restera annexée aux présentes.

III. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, par une réduction de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par apurement des pertes ressortant du bilan arrêté au 30 novembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par deux mille actions (2.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. LEONARD, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/633. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011953/59.

(120013825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Silex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.778.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012015626/10.

(120018866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Silex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 33.778.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2012, les décisions suivantes ont été prises

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur est acceptée,

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012015627/15.

(120018914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Simar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Rory Charles Kerr, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 27, Lower Baggot Street, Ground Floor, Dublin 2, Dublin, Irlande

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012015628/12.

(120018259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2012, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

1. accepte la démission avec effet au 30 janvier 2012 du gérant technique, M. RIBEIRO BERNARDO Carlos André, gérant de société, demeurant à L-4062 Esch/Alzette, 71, rue Clair-Chêne

Et lecture faite, l'associé unique et les gérants ont signé.

Differdange, le 30 janvier 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012015629/14.

(120018232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 166.336.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of January. Before the undersigned, Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Stichting VIS Finance, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, The Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 851062520 (the Shareholder), duly represented by Marion FRITZ, with professional address in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "VIS Finance SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR31,000 (thirty-one thousand Euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred Euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The Board shall verify the formalities of the transfer of shares and its compliance with these Articles, and shall record the transfer in the register of the shareholder(s) of the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday in March each year at 10.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing (résolution circulaire), provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the sum of EUR31,000 paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000 (two thousand Euros).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

Mr Rolf Caspers, employee, born on 12 March 1968, in Germany, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Ms Anja Lakoudi, employee, born on 23 December 1977, in Germany, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

Ms Heike Kubica, employee, born on 23 July 1974, in Germany, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire, résident à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting VIS Finance, une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas, avec siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, The Netherlands, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 851062520 (l'Associé Unique), représentée par Marion FRITZ, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «VIS Finance SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Le Conseil d'Administration vérifie les formalités de transfert et la compatibilité du transfert avec ces Statuts, et enregistre le transfert dans le registre des actionnaires de la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire (résolution circulaire) pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et Des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit 310 (trois cent dix) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000.- (deux mille euros).

Résolutions des actionnaires

Les comparants susvisés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 trois administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

M. Rolf Caspers, employé, né le 12 mars 1968 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Mme Anja Lakoudi, employée, née le 23 décembre 1977 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

Mme Heike Kubica, employée, née le 23 juillet 1974 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2013; et
4. le siège social de la société est fixé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FRITZ, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2012. Relation: EAC/2012/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012011/697.

(120013283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Société de l'Hôtellerie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012015631/12.

(120018559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sogepro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 40.524.

Les comptes de liquidation au 30 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015632/11.

(120018803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sogepro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 40.524.

Le bilan au 06 octobre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015633/10.

(120018804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sojumath Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 136.247.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012015635/11.

(120018678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 27 janvier 2012 à 10h30 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de l'Alliance Révision Sarl en tant que commissaire avec effet immédiat (...).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Certifica Luxembourg Sarl, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B86770, à la fonction de commissaire avec effet immédiat, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012015637/20.

(120018290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.541.678,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.627.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 38,538,130 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 157627 (the Company). The Company was incorporated on 15 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 358 of 23 February 2011 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 14 December 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARS:

Vincent Square Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under the number 24313381 (Vincent Square), being the holder of 21,912,500 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

WPPIH 2001, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered address at 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 3096915 (IH 2001), being the holder of 16,295,000 preferred shares of the Company having a nominal value of EUR 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Taylor Nelson Sofres International Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 27 Farm Street, London, England, W1J 5RJ, United Kingdom, registered with the Trade Registry of England and Wales under the number 01953112 (TNS), being the holder of 330,630 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(Vincent Square, IH 2001 and TNS are referred to hereunder each as a Shareholder and collectively as the Shareholders).

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro) represented by 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro) to an amount of EUR 39,541,678 (thirty nine million five hundred and forty one thousand six hundred and seventy eight Euro), by way of the issuance of 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares), together with share premium in an amount of EUR 10,196,452 (ten million one hundred and ninety six thousand four hundred and fifty two Euro);

3. Subscription to and payment in kind (i) by Poster Publicity Holdings Limited of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind of shares having an aggregate value of EUR 11,200,000 (eleven million two hundred thousand Euro);

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro) to an amount of EUR 39,541,678 (thirty nine million five hundred and forty one thousand six hundred and seventy eight Euro), by way of issuance of 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with share premium in an amount of EUR 10,196,452 (ten million one hundred and ninety six thousand four hundred and fifty two Euro).

Third resolution

The Meeting records the following intervention, subscription to and payment for the New Shares:

Intervention - Subscription - Payment

Poster Publicity Holdings Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at Windsor House, Cornwall Road, Harrogate, North Yorkshire, HG1 2PW, United Kingdom, registered with the Trade Registry of England and Wales under the number 3170737 (the New Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

intervenes at the present Meeting and declares to (i) subscribe to the 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight) ordinary shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 1 ordinary share with a nominal value of EUR 25,000, representing 100% (one hundred percent) of the issued and outstanding share capital of Kinetic Worldwide Germany GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, with registered office at Darmstädter Landstraße 110, 60598 Frankfurt

am Main, Germany, registered with the German Trade and Companies Register (Amtsgericht Frankfurt am Main) under the number HRB 81550 (the Kinetic Shares).

The Kinetic Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of EUR 11,200,000 (eleven million two hundred thousand Euro), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1,003,548 (one million three thousand five hundred and forty eight Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 10,196,452 (ten million one hundred and ninety six thousand four hundred and fifty two Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Kinetic Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the New Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the New Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Vincent Square Holding B.V.:	21,912,500 ordinary shares;
Taylor Nelson Sofres International Limited:	330,630 ordinary shares;
Poster Publicity Holdings Limited	1,003,548 ordinary shares; and
WPPIH 2001, Inc.:	16,295,000 preferred shares.

The Meeting notes that, as from the present resolution, the New Shareholder is considered as a shareholder of the Company and that it is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to its shares in the Company, on the subsequent items of the agenda of the Meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 39,541,678 (thirty nine million five hundred and forty one thousand six hundred and seventy eight Euro), represented by 39,541,678 (thirty nine million five hundred and forty one thousand six hundred and seventy eight) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the Nominal Value) each, divided as follows:

- 23,246,678 ordinary shares (the Ordinary Shares); and
- 16,295,000 preferred shares (the Preferred Shares and together with the Ordinary Shares, the Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 5,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, the proxyholder of the appearing and intervening parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse,

L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 38.538.130 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157627 (la Société), constituée le 15 décembre 2010 suivant un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°358 du 23 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2011 suite à acte passé par devant le notaire instrumentaire, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Vincent Square Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rotterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 24313381 (l'Associé), détenant 21.912.500 parts sociales ordinaires dans la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915 (IH 2001), détenant 16.295.000 parts sociales préférentielles dans la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Taylor Nelson Sofres International Limited, une société constituée selon le droit britannique ayant son siège social au 27 Farm Street, Londres, Angleterre, W1J 5RJ, Royaume Uni, immatriculée au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01953112 (TNS), détenant 330.630 parts sociales ordinaires dans la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(Vincent Square, IH 2001 et TNS sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement l'entièreté du capital souscrit de la Société qui est fixé à 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros) représenté par 38.538.130 (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.003.548 EUR (un million trois mille cinq cent quarante-huit euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros) à un montant de 39.541.678 EUR (trente-neuf millions cinq cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix-huit euros), par voie d'émission de 1.003.548 (un million trois mille cinq cent quarante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 10.196.452 EUR (dix millions cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-deux euros);

3. Souscription et paiement par apport en nature par (i) Poster Publicity Holdings Limited de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus par voie d'un apport en nature d'un montant global de 11.200.000 EUR (onze millions deux cent mille euros);

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts coordonnés de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 1.003.548 EUR (un million trois mille cinq cent quarante-huit euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros), à un montant de 39.541.678 EUR (trente-neuf millions cinq cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix-huit euros), par voie d'émission de 1.003.548 (un million trois mille cinq cent quarante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 10.196.452 EUR (dix millions cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-deux euros).

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et le paiement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

Poster Publicity Holdings Limited, une société constituée selon le droit britannique, ayant son siège social au Windsor House, Cornwall Road, Harrogate, North Yorkshire, HG1 2PW, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3170737 (le Nouvel Associé),

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

intervient dans la présente Assemblée et déclare (i) souscrire aux 1.003.548 (un million trois mille cinq cent quarante-huit) parts sociales ordinaires et (ii) les libérer entièrement par voie d'un apport en nature constitué d'une part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de 25.000 euros, représentant 100% (cent pour cent) du capital social émis de Kinetic Wolrdwide Germany GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois allemandes et ayant son siège social au Darmstädter Landstraße 110, 60598, Frankfurt am Main, Allemagne, enregistré auprès du Registre de Commerce d'Allemagne (Amtsgericht Frankfurt am Main) sous le numéro HRB 81550 (les Parts Sociales Kinetic).

Les Parts Sociales Kinetic sont apportées à leur valeur marchande, i.e. une valeur globale de 11.200.000 EUR (onze millions deux cent mille euros), qui sera allouée comme suit:

- un montant de 1.003.548 EUR (un million trois mille cinq cent quarante-huit euros) devant être alloué au compte du capital social de la Société; et
- un montant de 10.196.452 EUR (dix millions cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-deux euros) devant être alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société sont certifiées par un certificat émis par l'organe de gestion du Nouvel Associé et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte du Nouvel Associé et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Vincent Square Holding B.V.:	21.912.500 parts sociales ordinaires;
Taylor Nelson Sofres International Limited:	330.630 parts sociales ordinaires;
Poster Publicity Holdings Limited	1.003.548 parts sociales ordinaires; et
WPPIH 2001, Inc.:	16.295.000 parts sociales préférentielles

L'Assemblée note qu'à compter de la présente résolution, le Nouvel Associé est considéré comme étant un associé de la Société et qu'à ce titre il peut délibérer et voter en accord avec les droits attachés aux parts sociales qu'il détient dans la Société, sur les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 39.541.678 EUR (trente-neuf millions cinq cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix-huit euros), représenté par 39.541.678 (trente-neuf millions cinq cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Valeur Nominale) chacune, divisées comme suit:

- 23.246.678 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); et
- 16.295.000 parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une résolution de l'assemblée des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications statutaires."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 5.000.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/207. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012563/279.

(120014305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ST Victoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015639/9.

(120018568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015640/9.

(120018744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 janvier 2012

Est nommé administrateur unique, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Madame Anne LHOTE;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015641/16.

(120018750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2012

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013:

Conseil d'administration

Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président du Conseil d'administration;

Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012015642/25.

(120018571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stemper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 32.925.

—
Monsieur Romain HUBERTY, demeurant au 20, rue des Fleurs, L-3314 Bergem, déclare démissionner de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 31 janvier 2012, de la société STEMPER S.A., ayant son siège social au 34, rue de Sanem, L-4485 Soleuvre et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32 925.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012015645/16.

(120018777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

STILL Luxembourg BRANCH N.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 158.982.

—
Le gérant de la succursale, Monsieur Jean-Paul Dubois a décidé de transférer le siège de la succursale de Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves, L- 2632 Findel, vers L-4410 Soleuvre, VCM Luxembourg, Um Woeller, 11.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012015646/12.

(120018634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch.

There appeared:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, its office address at Honthorststraat 19, 1071 DC Amsterdam, the Netherlands, and registered in the Dutch Commercial Register under number 33289571,

here represented by Maître Martin Michard, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as above stated, declares that it represents the entire share capital of Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.642, incorporated on 9 November 2010 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2767 of 16 December 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed dated 3 June 2011, of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1785 of 5 August 2011. The share capital is set at one hundred and eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 185,710,650), represented by one hundred eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty (185,710,650) shares of one GBP (GBP 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve million eight hundred twenty-three thousand GBP (GBP 12,823,000), in order to bring it from its current amount of one hundred and eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 185,710,650) down to one hundred seventy-two million eight hundred eighty-seven thousand and six hundred fifty GBP (GBP 172,887,650) by cancellation of twelve million eight hundred twenty-three thousand (12,823,000) shares having a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each and repayment of the said amount to Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., as sole shareholder of the Company. The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realized as agreed between the Company and the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one hundred seventy-two million eight hundred eighty-seven thousand and six hundred fifty GBP (GBP 172,887,650), represented by one hundred seventy-two million eight hundred eighty-seven thousand and six hundred fifty (172,887,650) shares having a nominal value of GBP (GBP 1.-) each.”

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 11.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorization, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

All powers not expressly reserved by law, by the present articles of incorporation or by separate resolution of the sole shareholder, to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas, son adresse à Honthorstraat 19, 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 33289571, ici représentée par Maître Martin Michard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration est signée 'ne varietur' par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'entité précitée déclare qu'elle représente l'intégralité du capital de Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.642, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2767 du 16 décembre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 3 juin 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1785 du 5 août 2011.

Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 185.710.650) représenté par cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante (185.710.650) parts sociales d'une valeur nominale de GBP (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze millions huit cent vingt-trois mille GBP (GBP 12.823.000), pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 185.710.650) à un montant de cent soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante GBP (GBP 172.887.650) par l'annulation de douze millions huit cent vingt-trois mille (12.823.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune et par remboursement de ce montant à Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., l'associé unique de la Société. Le remboursement du montant de la réduction du capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'associé unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante GBP (GBP 172.887.650), représenté par cent soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante (172.887.650) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune.”

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.”

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparante, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Michard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2628. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012190/134.

(120014401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sundsva Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.427.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme SUNDSVAL INVEST S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137427.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Francesco ZITO.

Référence de publication: 2012015647/10.

(120018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sundsva Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.427.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme SUNDSVAL INVEST S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137427.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Angelo ZITO.

Référence de publication: 2012015648/10.

(120018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sundsval Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 137.427.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme SUNDSVAL INVEST S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137427.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pascal ROBINET.

Référence de publication: 2012015649/10.

(120018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Sundsval Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 137.427.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme SUNDSVAL INVEST S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137427.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2012015650/12.

(120018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 588.906,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.751.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Investindustrial IV L.P., a limited partnership having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032 ("Investindustrial IV"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on December 5, 2011;

2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.312 (the "Fund"), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment A-Private Equity of the Fund ("BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on December 8, 2011;

3) BI-Invest Ventures Limited, a company having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99593 ("BI-Invest Ventures"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on December 6, 2011;

4) Upper Brook Street Investments II L.L.P., an English limited liability partnership, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered in England under number OC 333597 ("UBSI II"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on December 5, 2011;

5) Eaton Square Investment Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of Jersey, having its registered office at EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 105258 ("ESIH"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on December 5, 2011;

6) Afor Investments & Consulting Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 35, Zachary Street, Valletta VLT 1132, Malta, registered under number C50387 ("AFOR"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Malta on December 5, 2011; and

7) G.B. PAR S.r.l., a company incorporated according to the laws of Italy, with registered office in Via Borromei 1/a, Milan, tax code and number of registration at the Register of Enterprises of Milan 06190720968 ("GB PAR"),

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Milan on December 5, 2011.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The above-mentioned entities being the shareholders (the "Shareholders") of Vintage CW S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.751, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on August 4, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2217, p. 106402 dated October 19, 2010 (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at five hundred eighty-eight thousand nine hundred and six euro (EUR 588,906) represented by five million eight hundred eighty-nine thousand and sixty (5,889,060) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
- 2) granting discharge to the managers of the Company;
- 3) appointment of MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.769 as liquidator of the Company;
- 4) definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
- 5) miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognised as true by the Shareholders, who, duly represented, decide on the following:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.769 as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute, if any, the net assets of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and he/it may refer to the books of the Company.

The Shareholders resolve that the Liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, to perform his/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator. The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of his/its powers to one or more proxyholders with respect to specific acts or deeds.

The Shareholders resolve that the Liquidator is also authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Shareholders as he/it deems fit.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Investindustrial IV L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543, représenté par son general partner BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WVG, Iles Britanniques, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99032 («Investindustrial IV»),

ici dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 5 décembre 2011;

2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, S.C.A., une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé en la forme de société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le «Fonds»), représenté par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité du Fonds agissant pour et au nom du Compartiment A-Private Equity du Fonds («BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 décembre 2011;

3) BI-Invest Ventures Limited, une société ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, Iles Britanniques, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99593 («BI-Invest Ventures»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 6 décembre 2011;

4) Upper Brook Street Investments II L.L.P., un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée en Angleterre sous le numéro OC 333597 («UBSI II»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le 5 décembre 2011;

5) Eaton Square Investment Holdings Limited, une société constituée et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 105258 («ESIH»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 5 décembre 2011;

6) Afor Investments & Consulting Limited, une société constituée selon le droit de Malte, ayant son siège social à 35, Zachary Street, Valletta VLT 1132, Malte, immatriculée sous le numéro C50387 («AFOR»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Malte le 5 décembre 2011; et

7) G.B. PAR S.r.l., une société constituée selon le droit italien, avec siège social au 1/a Via Borromei, Milan, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés de Milan 06190720968 («GB PAR»),

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Milan le 5 décembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les entités ci-dessus mentionnées sont les associés (les «Associés») de Vintage CW S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.751, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven le 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2217, p.106402 en date du 19 octobre 2010 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent six euros (588.906 EUR) représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille soixante (5.889.060) parts sociales sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune.

III. L'ordre du jour de la réunion est libellé comme suit:

- 1) dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
- 2) décharge donnée aux gérants de la Société;
- 3) nomination de MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769 en tant que liquidateur de la Société;
- 4) définition des pouvoirs et devoirs du liquidateur de la Société; et
- 5) divers.

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, qui, valablement représentés, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

Les Associés décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769 en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Les Associés décident de donner instruction au Liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, de payer toutes les dettes et créances et, le cas échéant, distribuer les avoirs nets de la Société aux Associés.

Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Les Associés de la Société décident que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur. Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à verser des acomptes sur boni de liquidation aux Associés dès qu'il le juge opportun.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprends et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête du présent acte.

Lecture du présent acte est faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58055. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011999/202.

(120013261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 6 janvier 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015758/14.

(120018273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft, Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 7, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.563.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juin 2011 que:

- Les mandats des administrateurs et du Collège des Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de quatre ans:

* M. Guy FEYDER, né le 16 juillet 1950 à Luxembourg, demeurant à 3, Pallenerwee, L-8543 Levelange,

* M. Fernand GOEDERT, né le 20 juillet 1949 à Luxembourg, demeurant à 26, Reidenerstrooss, L-8530 Eil

* M. Ernest HARPES, né le 19 juin 1944 à Rippweiler, demeurant à 2, Am Brem'chem, L-8720 Rippweiler

* M. Roger SCHIRTZ, né le 1^{er} mars 1961 à Diekirch, demeurant à 6, rue de Gralingen, L-9380 Merscheid

* M. Guy SUTOR, né le 24 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à 1, Laang Garden, L-9366 Ermsdorf

* M. Marc MALGET, né le 23 juillet 1957 à Clervaux, demeurant à Maison 24, L-9956 Hachiville

* Nico FISCH, né le 10 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant au Maison 17, L-8525 CALMUS,

* M. Guillaume SCHMIT et M. Léon MEYERS n'ont pas été réélu aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

et aux fonctions du Collège des Commissaire pour un mandat d'une durée de quatre ans:

* M. Claude BERSCHIED, né le 11 septembre 1967 à Wiltz, demeurant à Maison 21, L-9960 Hoffelt

* M. Georges HILGER, né le 18 août 1961 à Luxembourg, demeurant à 56, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel

* M. Armand WEIS n'a pas été réélu aux fonctions du Collège des Commissaires de la société, son mandat étant arrivé à échéance;

* M. Patrick KOSTER né le 23 septembre 1957 à Ettelbruck, demeurant à 23, rue de Schandel, L-8707 Useldange a été élu aux fonctions du Collège des Commissaires.

Les mandats des Administrateurs et du Collège des Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012014946/33.

(120017653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.